



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Elections cantonales

Question écrite n° 3389

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset rappelle à M le ministre de l'intérieur que le récent vote des cantonales a montré une abstention dangereuse. Comme il l'a dit lui-même : « Il n'est pas acceptable que la moitié de la France ne se sente pas mobilisée par des élections qui en vérité sont très importantes. » Il lui demande s'il envisage une modification des modes de scrutin et de quelle façon.

Texte de la réponse

Reponse. - L'expérience a déjà montré, à deux reprises, que le report de la date des élections cantonales au mois de septembre avait des effets négatifs sur le niveau de la participation : en 1967 comme en 1973, le renouvellement triennal des conseils généraux organisés en septembre faisait suite à des élections législatives en mars et le pourcentage des abstentions s'est situé nettement au-dessus (de 4 à 6 points) du taux habituel constaté à ce type de consultation. En 1988, non seulement les Français ont voté pour l'élection du Président de la République en avril-mai, mais encore ils ont été appelés aux urnes pour des élections législatives anticipées en juin, et un intervalle de trois mois seulement s'est écoulé entre ce dernier scrutin et les élections cantonales. Il ne fait pas de doute que la succession rapide, dans une même année, de plusieurs consultations, engendre la démobilisation du corps électoral. Cette simple constatation doit conduire à une réflexion sur la déduction du nombre des échéances électorales, ce qui implique le regroupement à une même date de plusieurs scrutins. Les études menées en ce sens n'ont pas encore permis au Gouvernement d'arrêter des options à cet égard, mais le « jumelage » des élections cantonales avec une autre consultation suppose une modification du mode de scrutin, ne serait-ce que parce qu'il conduit à l'abandon du principe du renouvellement par moitié des conseils généraux. En tout état de cause, le Parlement serait naturellement appelé à se prononcer sur les textes indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3389

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2723